

Cour supérieure  
(Chambre commerciale)

Canada  
Province de Québec  
District de Québec  
n° : 200-11-024040-175

---

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, LRC 1985, c C-36 et de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, LRC 1985, c B-3 de :

**Gestion Éric Savard inc.** et personnes listées à l'Annexe A  
Débitrices

et

**Raymond Chabot inc.**  
Contrôleur – Demandeur

et

**Banque Laurentienne du Canada** et personnes listées à l'Annexe B  
Mises en cause

et

**Restructuration Deloitte inc.**  
Agent d'information

le **Registraire du registre des droits personnels et réels mobiliers (Québec)**, ayant son siège au 1, rue Notre-Dame Est, bureau 7.07, Montréal, Québec

---

**Demande du Contrôleur afin de prolonger l'application de l'Ordonnance initiale et autoriser la vente d'actifs hors du cours normal des affaires, la cession de droits et obligations découlant de contrats et la cession de biens de certaines Débitrices**  
(*Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, art 11, 11.02, 11.3, 36; *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, art 42–43)

---

Le Contrôleur expose ce qui suit :

1. Les Débitrices exploitent un réseau de cliniques d'optométrie entre autres sous les noms « La Vue », « Optique Laurier » et « Laurier Optical ».
2. Le Contrôleur agit à titre de contrôleur des Débitrices en vertu d'une ordonnance initiale prononcée le 18 mai dernier, et modifiée et mise à jour les 1<sup>er</sup> et 11 août dernier (l'« **Ordonnance initiale** »). Depuis le 1<sup>er</sup> août, le Contrôleur peut exercer des pouvoirs de gestion des Débitrices.

3. Par la présente, le Contrôleur demande au tribunal d'autoriser la vente d'actifs hors du cours normal des affaires, la cession de droits et obligations découlant de contrats et la cession de biens de certaines Débitrices et de prolonger l'application de l'Ordonnance initiale.

#### I. Les Transactions envisagées à l'issue du Processus de sollicitation

4. Depuis le 16 juin, le Contrôleur mène un processus de sollicitation d'offres de recapitalisation, d'investissement ou d'achat des Débitrices (le « **Processus de sollicitation** »), tel qu'ordonné par le tribunal le 14 juin, dans le but de vendre les cliniques d'optométrie en continuité d'exploitation.
5. Les principales étapes du Processus de sollicitation ont été les suivantes, tel qu'il appert du Rapport du Contrôleur du 13 juin 2017, Pièce P-1, aux pp 4-5, 7-8, du Rapport du Contrôleur du 27 juillet 2017, Pièce P-2, aux pp 7-9 et aux annexes B, C (confidentielle) et D (confidentielle), du Rapport du Contrôleur du 9 août 2017, pièce P-3, aux pp 5-6 et à l'annexe (confidentielle) et du Rapport du Contrôleur du 25 août 2017, Pièce P-4 :

Date	Description
12 juin	Le Contrôleur recommande formellement aux Débitrices un processus de sollicitation d'offres de recapitalisation, d'investissement ou d'achat
16 juin	Envoi des documents de sollicitation à 42 offrants potentiels et affichage de ces documents sur le site du Contrôleur
17 juin au 13 juillet	Sollicitation active par le Contrôleur et les Débitrices et examen de l'entreprise par les offrants potentiels
14 juillet à 14 h	Date limite pour soumettre une offre
14 juillet	Ouverture des offres par le Contrôleur et analyse de celles-ci en consultation avec les créanciers garantis et les Débitrices
18 juillet	Rejet de la totalité des offres par le Contrôleur et modification aux modalités du Processus, tel qu'il appert de l'Avis de demande de soumission mis à jour, pièce P-5, et du courriel des avocats du Contrôleur aux offrants potentiels du 18 juillet, pièce P-6
25 juillet à 11 h	Date limite reportée pour soumettre une offre

6. Aux termes du Processus de sollicitation, le Contrôleur a accepté les offres suivantes :
- l'offre de 10313033 Canada inc. du 16 août 2017 (l'« **Offre Mansour – Bonhomme** ») et, pour la transaction qu'elle envisage, la « **Transaction** »

**Mansour – Bonhomme** »), pièce P-7 sous pli cacheté, visant neuf cliniques, les droits relatifs à 12 cliniques exploitées par des franchisés et la propriété intellectuelle en liant avec les noms « Optique Laurier » et « Laurier Optical »;

- l'offre de Groupe Vision New Look Inc. du 4 août 2017 (l'« **Offre New Look** » et, pour la transaction qu'elle envisage, la « **Transaction New Look** »), pièce P-8 sous pli cacheté, visant six cliniques;

la Transaction Mansour – Bonhomme et la Transaction New Look étant désignés comme les « **Transactions envisagées** ».

7. Puisque les Transaction envisagées comprennent la cession des droits et obligations des Débitrices découlant de plusieurs contrats, le Contrôleur a donné préavis à toutes les parties à ces contrats, tel qu'il appert de ces avis, Pièce P-9 en liasse.
8. Les Transactions envisagées sont plus avantageuses qu'une vente des actifs sur lesquelles elles portent dans un contexte de faillite et les contreparties reçues pour les actifs faisant l'objet des Transactions envisagées sont justes et raisonnables compte tenu de la valeur marchande des actifs, tel qu'il appert du Rapport du Contrôleur du 25 août 2017, Pièce P-4.
9. En outre, le Processus de sollicitation a été mené en consultation avec les principaux créanciers garantis Banque Laurentienne du Canada, Essilor Groupe Canada inc., 9109862 Canada inc. et Fonds de Financement d'Entreprises Fiera FP, s.e.c., qui supportent les Transactions envisagées.
10. En conséquence, le Contrôleur demande au tribunal d'autoriser les Transactions envisagées en prononçant deux ordonnances d'approbation et de dévolution substantiellement semblables aux projets de telles ordonnances, Pièce P-10 et Pièce P-11.

## II. **Mise en faillite de trois Débitrices**

11. Le Contrôleur demande au tribunal d'autoriser la cession de biens de 9346-3495 Québec inc., 9360-2241 Québec inc. et 9360-2209 Québec inc., qui exploitaient les sept cliniques suivantes, fermées dans la semaine du 14 août :

Débitrice	Nom de la clinique	Adresse de la clinique	Lot <sup>1</sup>
9360-2241 Québec inc.	La Vue Saguenay	Centre Commercial Place du Royaume, 1401, boulevard Talbot, Unité n° 0123, Saguenay, Québec	1.9
9360-2209 Québec inc.	La Vue de Star	Centre commercial Laurier Québec, porte 11, 2700, boulevard Laurier, local 3338, Québec, Québec	N/A
9346-3495 Québec inc.	Laurier Champlain	2151, boulevard Lapinière, local G21, Brossard, Québec	3.1
9346-3495 Québec inc.	Laurier Boisbriand	2820, Promenade St-Honoré, Boisbriand, Québec	3.2
9346-3495 Québec inc.	Laurier St-Jérôme	1052, boulevard du Grand-Héron, Saint-Jérôme, Québec	3.3
9346-3495 Québec inc.	Laurier Mascouche	170, Montée Masson, Mascouche, Québec	3.4
9346-3495 Québec inc.	Laurier Valleyfield	2174, boulevard Monseigneur-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield, Québec	3.5

12. Aux termes du Processus de sollicitation, il n'a pas été possible de conclure des ententes satisfaisantes pour la vente de ces cliniques en continuité d'exploitation.
13. Le Contrôleur réfère à la conclusion [6] du Projet d'Ordonnance de prorogation de l'ordonnance initiale et d'autorisation de la cession de biens de certaines débitrices, Pièce P-12, et au paragraphe [25] de l'Ordonnance initiale.

### III. Prolongation de l'Ordonnance initiale

14. Le Contrôleur demande une prolongation de la période de suspension des procédures et d'application de l'Ordonnance initiale jusqu'au 8 septembre 2017 afin que le Contrôleur, au nom des Débitrices, puisse déposer auprès du tribunal et présenter aux créanciers des Débitrices un ou plusieurs plans de transaction ou d'arrangement conformément aux dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, tel que lui permet le paragraphe [25] de l'Ordonnance initiale.
15. Le Contrôleur demande au tribunal d'approuver ses activités jusqu'à la date de la présente ordonnance en lien avec la restructuration.
16. Le Contrôleur réfère au Projet d'Ordonnance de prorogation de l'ordonnance initiale et d'autorisation de la cession de biens de certaines débitrices, Pièce P-12.

<sup>1</sup> Selon l'Avis de demande de soumission mis à jour, pièce P-5.

**Pour ces motifs, plaise au tribunal :**

- [1] **PRONONCER** une Ordonnance d'approbation et de dévolution relative à la Transaction Mansour – Bonhomme substantiellement semblable au projet d'une telle ordonnance, Pièce P-10;
- [2] **PRONONCER** une Ordonnance d'approbation et de dévolution relative à la Transaction New Look substantiellement semblable au projet d'une telle ordonnance, Pièce P-11;
- [3] **PRONONCER** une Projet d'Ordonnance de prorogation de l'ordonnance initiale et d'autorisation de la cession de biens de certaines débitrices substantiellement semblable au projet d'une telle ordonnance, Pièce P-12;
- [4] **LE TOUT**, sans frais de justice, sauf en cas de contestation.

Montréal, ce 25 août 2017



McCarthy Tétraud S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats du Contrôleur

2500-1000, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal, Qc H3B 0A2

Toute notification doit être faite à

notification@mccarthy.ca

## Annexe A : autres Débitrices

9360-2191 Québec inc.  
9286-2408 Québec inc.  
9360-2225 Québec inc.  
9360-2282 Québec inc.  
9360-2118 Québec inc.  
9360-2399 Québec inc.  
9360-2233 Québec inc.  
9360-2209 Québec inc.  
9309-8374 Québec inc.  
9340-1552 Québec inc.  
9360-2258 Québec inc.  
9360-2324 Québec inc.  
9360-2159 Québec inc.  
9360-2134 Québec inc.  
9360-2241 Québec inc.  
9360-2274 Québec inc.  
9360-2415 Québec inc.  
9360-2308 Québec inc.  
9336-6409 Québec inc.  
9113-8743 Québec inc.  
9335-8133 Québec inc.  
9346-3495 Québec inc.  
9346-3503 Québec inc.  
9360-2340 Québec inc.  
9360-2423 Québec inc.

**Annexe B : autres Mises en cause**

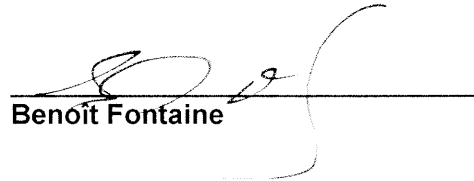
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE faisant également affaire sous le nom  
de BANQUE CIBC  
9109862 CANADA INC.  
OPTICAL VISION OF CANADA LTD  
9130217 CANADA INC. (autrefois OPTIQUE LAURIER)  
GESTION NATAND INC.  
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHARLESBOURG  
CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST, anciennement Caisse Desjardins de Clermont  
BANQUE DE MONTRÉAL  
BANQUE ROYALE DU CANADA  
PHOSPHÈNE INC.  
ANTRANIK KECHICHIAN

**DÉCLARATION SOUS SERMENT**

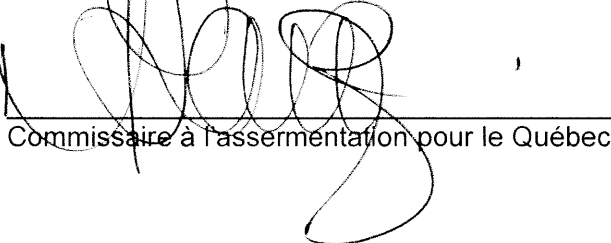
Je, soussigné, Benoît Fontaine, CPA, CA, CIRP, SAI, résidant pour les fins des présentes au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2000, Montréal, Québec, H3B 4L8, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant du Contrôleur dans le présent dossier;
2. Tous les faits allégués dans la Demande du Contrôleur afin de prolonger l'application de l'Ordonnance initiale et autoriser la vente d'actifs hors du cours normal des affaires, la cession de droits et obligations découlant de contrats et la cession de biens de certaines Débitrices sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

  
Benoît Fontaine

Affirmé solennellement devant moi, à Montréal,  
ce 25 août 2017

  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec





**AVIS DE PRÉSENTATION**

**À :** Voir la liste de distribution

**PRENEZ AVIS** que la présente Demande du Contrôleur afin de prolonger l'application de l'Ordonnance initiale et autoriser la vente d'actifs hors du cours normal des affaires, la cession de droits et obligations découlant de contrats et la cession de biens de certaines Débitrices sera présentée à la Cour supérieure le 29 août 2017 à 9 h 15 en salle 3.21 du Palais de justice de Québec situé au 300, boul. Jean-Lesage, Québec.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Montréal, ce 25 août 2017



**McCarthy Tétraut S.E.N.C.R.L., s.r.l.**

**Avocats du Contrôleur**

2500-1000, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal, Qc H3B 0A2

Toute notification doit être faite à

[notification@mccarthy.ca](mailto:notification@mccarthy.ca)

N° : 200-11-024040-175  
COUR SUPÉRIEURE  
(CHAMBRE COMMERCIALE)  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

---

DANS L'AFFAIRE DE LA *Loi sur les  
arrangements avec les créanciers des  
compagnies*, LRC 1985, c C-36 :

GESTION ÉRIC SAVARD INC. et al;

Débitrices

-et-

RAYMOND CHABOT INC.;

Contrôleur

---

**Demande du Contrôleur afin de prolonger  
l'application de l'Ordonnance initiale et  
autoriser la vente d'actifs hors du cours  
normal des affaires, la cession de droits et  
obligations découlant de contrats et la cession  
de biens de certaines Débitrices**

---

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
2500-1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 0A2  
Tél. : 514 397-4100  
Télec. : 514 875-6246  
BC0847  
M<sup>e</sup> Alain N. Tardif  
514-397-4274  
atardif@mccarthy.ca